



Intervention d'un huissier

Par **christophe40**, le **26/08/2010 à 16:36**

Bonjour,
suite à des soucis de surendettement de de difficultés de remboursement de créances, le crédit provisoire que j'avais auprès de la BNP a été remis à une société de recouvrement : Effico-Soreco, pour un montant de 12500€, qui se sont portés à 13700 avec la taxe loi Scrivener. Au premier contact, nous nous sommes mis d'accord sur une mensualité de 250€, que nous pourrions réviser au bout de 6 mois. 6 mois plus tard, donc, mon épouse téléphone, car tout se fait par téléphone, rien n'est écrit, je n'ai rien signé, et reçu un seul courrier, notifiant le montant de la dette...

Elle appelle donc, afin d'essayer de réduire cette mensualité un peu lourde pour nous. Après une discussion houleuse, Effico réclamant 500€ par mois, elle finit par accepter 300€. Il est vrai qu'avec 300€, le capital ne se rembourse vraiment pas vite. Mais j'ai toujours payé en temps et en heure.

Or hier, après mon paiement mensuel, Effico m'annonce qu'ils ont demandé l'intervention des huissiers, car la dette ne se rembourse pas assez vite, qu'ils avaient dit que 300€ par mois n'étaient pas assez et qu'il faut 500€ par mois ! "d'autant que c'est possible avec vos revenus".

Que faire ? Est-ce du pipi ?

Je précise que le contrat initial provisoire ne prévoit pas 500€ mais 450€...

Merci.